

APERÇU DES PRESTATIONS

PRESTATIONS				
	Exclusive	Gold	Classic Credit	Classic Prepaid
Cotisation annuelle de la carte principale	CHF 216	CHF 144	CHF 48	
Cotisation annuelle de la carte supplémentaire	CHF 108	CHF 72	CHF 24	
Chargement initial du compte	✗	✗	✗	✓
Chaque autre recharge de compte (crédit max. de CHF 10'000)	✗	✗	✗	1%, au minimum CHF 2
Carte de remplacement (p.ex. en cas de perte ou de vol)	✓	✓	CHF 20*	
Code NIP de remplacement	✓	✓	CHF 10*	
Franchise maximale en cas d'abus	✓	✓	CHF 100*	
Protection de perte pour la carte principale et la carte supplémentaire	✓	✓	facultative, CHF 1.50 par mois (CHF 18 par an)	
24 h Helpline	✓	✓	✓	
Service de concierge	✓	✗	✗	
Protection juridique shopping	✓	✓	✗	
Meilleur prix garanti	✓	✓	✗	
Extension de garantie de 24 mois	✓	✗	✗	
Assurance livraison de marchandises et transport	✓	✗	✗	
Franchise pour véhicules de location	✓	✓	✗	
Annulation avant le voyage	✓	✓	✗	
Annulation pendant le voyage	✓	✓	✗	
Assistance protection juridique de voyage	✓	✓	✗	
Assistance	✓	✓	✗	
Frais de recherche et de secours	✓	✓	✗	

* Ne s'applique pas en cas d'assurance protection de perte.

PRESTATIONS	  			
	Exclusive	Gold	Classic Credit	Classic Prepaid
Argent liquide de secours	gratuit une fois par an			
Carte de crédit de secours	gratuit une fois par an			
Transactions en devises	1,75 %	2 %	2 %	
Transactions en CHF à l'étranger	1,75 %	2 %	2 %	
Retrait d'espèces*	3,75 %, min. CHF 5 (CH)/min. CHF 10 (étranger)			
Versements effectués au guichet de la Poste	CHF 3			
Taux d'intérêt annuel**	max. 13 %			
Possibilité de paiement échelonné	2.5 % du solde à régler par mois, au moins CHF 50			✗
Pénalité de retard	CHF 20			
Facture/extrait de compte en format papier	CHF 2 par facture/extrait de compte			
Réimpression relevé de compte	CHF 10			
Remboursement sur compte postal ou bancaire	CHF 20			
Redressement non autorisé	CHF 20			
Recherche d'adresse	CHF 25			
Verified by Visa (shopping en ligne sûr)	inclus			

* Les transactions relatives aux loteries (hors Swiss Lotto/Loterie Romande), aux paris et aux casinos sont considérées comme des retraits en argent liquide (jeux d'argent). Le montant minimal de CHF 5/CHF 10 ne s'applique pas aux transactions relatives aux loteries, aux paris et aux casinos.

** Le taux d'intérêt correspond au taux déterminé conformément à l'ordonnance relative à la loi sur le crédit à la consommation (OLCC) et peut être adapté chaque année. La modification du taux annuel est communiquée au détenteur de la carte sur la facture ou toute autre forme de communication appropriée.